

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Vente d'un terrain communal
Chemin de la Faïencerie.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

Absent excusé :

M. BURGER Emmanuel

N° 53/2021

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat faite par Madame JEANNEROT Mireille domiciliée à Raon l'Étape du terrain communal sis chemin de la Faïencerie à La Trouche cadastré en section B 1981, d'une contenance de 1081 m² vendu au prix de 32 609 € auxquels seront ajoutés les frais de notaire à sa charge.

Ce projet de vente a fait l'objet d'une demande préalable d'avis auprès du service du Domaine de la DDT des Vosges enregistrée sous le n° 2021 88 372 38393 le 19 mai 2021.

Le Conseil Municipal présent et représenté,

Après en avoir délibéré,

Décide unanimement :

- De la vente du terrain communal dans les conditions susdites,
- De la désignation de Maître Guillaume COLIN en tant que notaire chargé de la présente vente pour le compte de la Commune,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il puisse engager toute démarche rendue nécessaire,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer tout document administratif dont l'acte notarié à l'étude.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,